

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Affaire SCI-Serpentin : dans le collimateur de l'article 307 du Code pénal ?

G.R.M  
Libreville/Gabon

LES charges qui pèsent sur Jean-Rémy Yama pourraient augmenter, à en croire des sources proches de l'instruction. Il est évident que l'ancien gérant de la SCI-Serpentin tombe sous le coup de l'article 307 du Code pénal sur l'abus de confiance et de détournement. D'autant qu'il aurait perçu de l'État gabonais, une somme de 5 milliards de francs pour un projet immobilier destiné aux chercheurs et enseignants-chercheurs.

Si certains bénéficiaires ont pu effectivement entrer en possession de leurs biens, il n'en a pas été de même pour le plus grand nombre. Et malgré leur souhait de se faire rembourser les montants à eux dus, ils n'ont pas obtenu satisfaction de la part de Jean-Rémy Yama, ex-président du Syndicat national des enseignants-chercheurs (Snec). La justice pourrait, au demeurant, s'intéresser à la destination prise par les fonds mis à disposition, sur mandat de ses collègues. Mercredi, il a juste été inculpé pour escroquerie, délit prévu et puni par les articles 301 et 302 de la loi précitée.



Photo : AEE

Le leader syndical pourrait répondre de bien d'autres chefs d'inculpation.

## Banditisme : "Carré d'as" la terreur d'Awoungou

IMM  
Owendo/Gabon

BRAQUAGES, vols, drogue et bagarres. C'est à ces actes de banditisme auxquels sont confrontées ces derniers temps les populations d'Awoungou, dans le 2e arrondissement d'Owendo. Et un seul nom revient sans cesse relativement à leur auteur présumé. Il s'agit de Dorsène, alias "Carré d'as", présenté comme un chef de gang. Le jeune homme de moins de vingt ans, orphelin de mère et déscolarisé, aurait choisi délibérément la délinquance et le banditisme pour s'affirmer dans son quartier. Lui et sa bande terroriseraient les populations de cette zone de nuit comme de jour. Le jeune gangster porterait en

permanence autour de sa taille un arsenal d'armes blanches pour être prêt à s'en prendre à ses victimes. Ger, un jeune débrouillard dans le quartier, a failli, le 16 février dernier, faire les frais de la colère du délinquant. Sans l'intervention musclée des riverains, ce dernier l'aurait poignardé à l'aide d'une bouteille qu'il venait de casser pour l'attaquer. Carré d'as serait bien connu des services de police. Pourtant, il est en liberté et continue de terroriser les paisibles citoyens. Ce que les riverains ne comprennent pas. Aussi, se demandent-ils pourquoi un tel bandit de grand chemin recouvre-t-il toujours la liberté peu de temps après sa mise aux arrêts par les Officiers de police judiciaire (OPJ).

## Mitzic : il abat accidentellement son compagnon de chasse à Belleville

SCOM  
Libreville/Gabon

ALBERT Obiang Ella, Gabonais, a été placé le 28 février dernier sous mandat de dépôt à la prison centrale d'Oyem. Il est poursuivi par le parquet du chef-lieu de la province du Woleu-Ntem pour homicide involontaire. Albert Obiang Ella aurait accidentellement ouvert le feu sur Parfait Mbeng Mintsa, au cours d'une partie de chasse nocturne à Belleville, une bourgade du district de Sam, dans le département de l'Okano.

Les faits se sont produits le 24 février 2022 vers 14 heures, lorsque Parfait Mbeng Mintsa et Albert Obiang Ella entrent tous deux dans la forêt de Belleville. Après plusieurs heures de marche, les deux chasseurs tombent nez à nez avec un troupeau de singes. Aussi, s'organisent-ils promptement pour encercler les primates, de sorte à en tuer un grand nombre. Sauf



Photo : SCOM/L'Union

La prison centrale d'Oyem.

que les animaux les repèrent bien avant et prennent la fuite. Mais, selon ses propres dires, à peine les singes partis qu'Albert Obiang Ella aurait fait face à une antilope. Il dit même avoir pris toutes les précautions nécessaires, en vérifiant qu'il s'agissait vraiment d'une bête avant de tirer. Mais après la détonation, quelle n'a pas été sa surprise de constater que les cris de sa cible étaient ceux d'un être humain. Sur qui il venait de faire feu par méprise. Et la victime n'était autre que son compagnon de chasse, Parfait Mbeng Mintsa

qui a rendu l'âme sur-le-champ. C'est complètement désemparé que le chasseur regagne Belleville. Après avoir informé les habitants du drame, il s'est constitué prisonnier auprès des éléments de la brigade de gendarmerie de Sam, unité territorialement compétente dans cette circonscription judiciaire. Une fois la procédure bouclée, Albert Obiang Ella a été présenté au procureur du tribunal de première instance d'Oyem, qui, après audition l'a placé en détention préventive à la prison du Peloton.



Photo : IMM

L'un des endroits où opèrent les bandits